

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7295 SÉANCE DU 28 mars 2022

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial (absent)
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (absent)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial (absent)
Tina Durand	Secrétaire

**AMENDEMENT À L'ENTENTE 2021-2022
PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DE WENDAKE**

Attendu que les Parties ont conclu, le 4 octobre 2018, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Wendake pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 (l'«Entente»);

Attendu que le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les parties;

Attendu que les Parties souhaitent à nouveau modifier l'Entente, conformément au sous article 6.3 de cette entente, afin d'ajouter un financement exceptionnel non récurrent eu égard à la situation particulière qu'entraîne la réponse à la pandémie de la COVID-19 pour couvrir des dépenses de la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 29 mars 2022 Résolution adoptée à
l'unanimité

SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7295 SÉANCE DU 28 mars 2022

**AMENDEMENT À L'ENTENTE 2021-2022
PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DE WENDAKE**

Attendu que le Canada fournit sa part de la contribution financière prévue dans le présent avenant, conformément au Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN), et dans le respect des politiques et des modalités qui y sont rattachées;

Attendu que pour l'exercice financier 2021-2022, le budget figurant à l'annexe A de l'Entente passe à un montant de 1 815 131 M\$ dont un montant maximum de 70 500 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19.

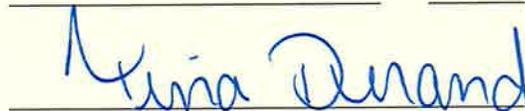
Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, **appuyé** par le Chef familial Daniel Sioui, et **résolu** :

- **D'accepter** l'avenant numéro 3 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Wendake pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028;
- **De** mandater le Chef familial à la Sécurité publique de la Nation huronne-wendat, M. Denis Bastien, à signer, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat, cet avenant.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 29 mars 2022 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND